

*République Française*  
*Département : AVEYRON*  
*Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue*  
**ROUSSENNAC - Commune**

Séance du jeudi 03 juillet 2025

Délibération N° DE\_20250703\_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13
Date de la convocation : 26/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

Représentés :

Absents et Excusés : Guillaume POUJOL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs des services périscolaires - année scolaire 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibérations des services périscolaires, comme suit :

- Repas de la cantine scolaire : .....4,10€
- Accueil périscolaire (garderie) de 7h15 à 8h50 : .....0,75€ (famille non imposable) et 0,80€ (famille imposable)
- Accueil de loisirs de 16h30 à 18h30 : .....1€ (famille non imposable) et 1,05€ (famille imposable)

Considérant les bilans des services périscolaires pour l'année 2024-2025 présentés par Monsieur le Maire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les prix des services périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 comme suit :

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025  
Date de réception de l'AR: 04/07/2025

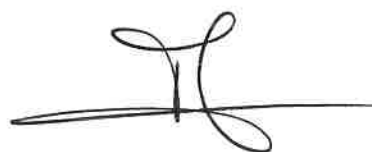
012-211202064-DE\_20250703\_001-DE  
A G E D I

- Repas de la cantine scolaire :.....4,10€
- Accueil périscolaire (garderie) de 7h15 à 8h50 :.....0,75€  
(famille non imposable) et 0,80€ (famille imposable)
- Accueil de loisirs de 16h30 à 18h30 :.....1€ (famille  
non imposable) et 1,05€ (famille imposable)

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS  
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025  
Date de reception de l'AR: 04/07/2025

012-211202064-DE\_20250703\_001-DE  
A G E D I